



ASSOCIATION NAUTIQUE HAUTAISE

ASSOCIATION NAUTIQUE HAUTAISE

Association de loi 1901 – Affiliée à la FFV – Agréée DDCS

Avenue du Sud

50 590 HAUTEVILLE SUR MER

☎ : 02 33 47 58 37

@ : info@anh-asso.fr

www.anh-asso.fr

Siret : 309 647 568 00018

Parc à bateau – Cotisation 2021

PROPRIETAIRE DU BATEAU

NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : / /	
ADRESSE :	
ADRESSE MAIL :	
N° DE TELEPHONE :	

MATERIEL

TYPE DE BATEAU	MODELE	COULEUR DE COQUE	N° DE SERIE	N° DE VOILE

COTISATION ANNUELLE 2021 (Valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

Vous êtes propriétaire d'un catamaran ou d'un dériveur : une place sur le parc à bateaux de l'ANH permet de bénéficier d'un espace pour stocker votre bateau proche de la cale de mise à l'eau. Une cotisation est demandée chaque année pour pouvoir en bénéficier ou renouveler son inscription.

La cotisation comprend :

- L'Adhésion à l'Association Nautique Hautaise
- Une licence FFV valide
- La cotisation parking

	CATEGORIE	MONTANT	COCHER
ADHESION	ADULTE	20 €	
	JEUNE	10 €	
	FAMILLE	65 €	
BATEAU	DERIVEUR	45 €	
	CATAMARAN	50 €	
LICENCE FFV	ADULTE	58.50 €	
	JEUNE	29.50 €	
MONTANT TOTAL			

INFORMATION ASSURANCE

- L'association dispose d'une assurance pour tout dégât de notre fait uniquement.
- Les éléments non fixés à demeure doivent être enlevés.
- Il vous appartient d'attacher votre bateau, cordage et ancrage à vos frais.
- Un local club indépendant de la base nautique est à votre disposition. Plus d'informations à l'accueil.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans et hors des locaux.

CHARTRE DE L'ADHERENT

- J'hiverné mon bateau en cas d'inutilisation prolongée.
- Je veille à ce que mon bateau soit en position d'évacuer l'eau de pluie.
- A terre mon bateau doit toujours être attaché, même si le temps me paraît clément.
- J'attache ma remorque ou la rapporte chez moi afin d'éviter tout désagrément.
- Avant une sortie je me renseigne sur la météo du jour.
- J'adapte ma sortie à mon niveau, à la marée et aux conditions météo.
- Je préviens un proche avant ma sortie en donnant un itinéraire et un horaire de retour.
- En cas de perte de matériel en mer je préviens le CROSS (196) afin de ne pas engager de recherches inutiles.
- Mes cotisations sont à jour.
- Je me signale au bureau avant de m'installer sur le parc.
- Je m'informe et participe à la vie du club, aux régates, aux assemblées.

Merci de joindre votre règlement à ce dossier à l'ordre de l'Association Nautique Hautaise.

DATE & SIGNATURE (suivi de la mention « Lu & approuvé ») :